

Rapatriement de djihadistes français : « C'est à la France de juger son histoire »



Des enfants orphelins de différentes nationalités dans le camp syrien d'Al-Hol, avant d'être transférés ailleurs dans la région, en janvier 2020 (Dellil SOULEIMAN / AFP)



PAR

Caroline Vinet

La France refuse toujours de rapatrier les djihadistes et leurs familles retenus dans le nord-est syrien et en Irak. Après près de deux ans de combat acharné pour les faire rentrer, l'avocate de familles de djihadistes Marie Dosé vient de sortir son livre **Les Victoires de Daech**. Une « plaidoirie » pour redonner forme humaine à ces silhouettes lointaines que la France rêve d'oublier, mais aussi pour exhorter le gouvernement à ne pas jouer le jeu de l'Etat islamique en les abandonnant.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement fait volte-face sur la question du rapatriement des djihadistes français retenus en Syrie et en Irak. A peine la garde des Sceaux Nicole Belloubet avait-elle, début janvier dans *Libération*, rouvert la voie à un possible retour de ces Français, que le gouvernement démentait aussitôt. Une ritournelle qui dure depuis bientôt un an et contre laquelle se bat **Marie Dosé**, avocate de familles de djihadistes. Avec son confrère **Henri Leclerc**, elle a lancé en mars dernier un appel pour rapatrier les enfants français détenus au Kurdistan syrien. Il est resté lettre morte. En attendant une décision gouvernementale, ce sont quelque 150 adultes et 300 enfants qui croupissent toujours dans les prisons ou les camps tenus par les Kurdes.

Après près de deux ans de combat, Marie Dosé a sorti le 30 janvier **Les victoires de Daech** (éd. Plon), une « plaidoirie », comme elle aime à qualifier son livre, pour dire ce qu'elle « ne parvient plus à plaider » devant les instances judiciaires. Un témoignage virulent pour exposer à la France le sort de ces femmes et enfants, selon

elle, oubliées et répudiées par ce qui se veut être la « patrie des droits de l'Homme », et le danger que fait courir le gouvernement en refusant de les extirper de l'enfer des camps du nord-est syrien.



Dans votre livre, vous nous racontez l'histoire d'Inès, Sabrina, Clara, ou encore Laura, qui sont toujours coincées avec leurs enfants dans les camps du nord-est syrien. Qui sont ces femmes ?

Marie Dosé – Chacune a une histoire particulière, mais j'ai mêlé les histoires et ai fait en sorte de les raconter à travers celle d'une seule femme. D'abord j'ai pris soin de préserver leur anonymat afin qu'on ne puisse pas, à l'intérieur des camps, savoir qui elles sont. Il règne là-bas une forme de terreur exercée par les femmes les plus radicalisées. Si elles apprennent que l'une d'entre elles veut rentrer en France, en a fini avec l'idéologie de Daech, ou tout simplement ne veut qu'une chose, sauver son enfant et faire face à son rendez-

vous judiciaire en France, la tente dans laquelle elle vit risque de brûler le soir même. Certaines sont parties mineures en Syrie, emmenées par leurs parents radicalisés. Elles n'ont pas eu le choix. Elles ont aujourd'hui vingt ans, ont été mariées de force avec un combattant et ont des enfants. Elles sont doublement victimes. D'autres sont parties de leur plein gré mais mineures, à l'âge où on est capable du pire. La France n'a pas réussi à empêcher ces adolescentes de partir. D'autres encore croient en l'idéologie de Daech et sont particulièrement radicalisées. Elles le restent et ne sont pas prêtes à évoluer dans leur positionnement, eu égard au refus de la France de sauver leurs enfants. La France leur donne un argument qu'elles n'espéraient pas pouvoir un jour exploiter. Tout ce que j'écris est vrai. Mais aujourd'hui, elles sont toutes dans le même camp, et elles ont toutes peur que Daech ou Bachar al-Assad les récupèrent, mais aussi de rentrer en France ou encore de mourir là où elles sont.

Vous êtes en contact régulier avec ces femmes. Quel lien entretenez-vous avec elles ?

C'est compliqué. Je suis une avocate qui va beaucoup en détention : je suis incapable de plaider pour quelqu'un sans avoir eu une certaine intimité liée à un climat feutré dans mon cabinet, ou lors de rencontres au parloir des avocats. Je connais l'histoire et la détresse de ces femmes. Même si elles le voulaient, elles ne sont plus capables de me tromper ou de tricher après deux ans ou deux ans et demi passés dans ces camps à avoir peur de la tempête, de la faim, du froid, de la toux de leur enfant. Je suis effectivement destinataire de ces messages et appels au secours depuis plus de deux ans. Avec certaines d'entre elles il y a une forme de complicité, mais c'est compliqué pour moi de parler d'intimité. Je n'en suis pas là. Je suis d'abord l'avocat des familles françaises dont les enfants et les petits-enfants sont détenus dans ces camps. Ceux que je connais le plus authentiquement, ce sont les grands-parents, les oncles et les tantes ici.

Quelles sont les conditions de détention dans ces camps ?

C'est la catastrophe. En 2019, 371 enfants sont morts dans le seul camp d'Al-Hol (Elle nous montre des photos : des tentes installées au milieu de la boue et des excréments, des inondations, des tentes effondrées, un visage brûlé par une lampe qui a explosé, des enfants et adolescents décharnés et des blessures mal soignées...). C'est ce que je reçois depuis près de deux ans et demi. Pour certaines, c'est leur second hiver. Il faut comprendre ce que c'est de vivre à ras le sol dans le froid avec des enfants qui ont pour seuls jouets des cailloux. C'est profondément inhumain.

Pour vous, la France est en train de créer un monstre...

Évidemment. Ce qui se passe dans ces camps depuis un an, ce n'est pas l'œuvre de Daech. C'est l'œuvre d'une France qui refuse de rapatrier ses ressortissants. Certains grands spécialistes américains du contre-terrorisme ont invité la France, dans une [lettre publique en date du 11 septembre 2019](#), à rapatrier ses ressortissants en disant : « *Ne faites pas la même erreur que nous. On ne luttera efficacement contre le terrorisme qu'en brisant le cercle de la violence* ». Les seules armes capables de lutter contre le terrorisme, ce sont nos valeurs républicaines.

Or on laisse nos ressortissants dans des geôles au Kurdistan syrien, où se perpétuent les violences commises par l'État islamique. Ce sont des moujris. Ils sont torturés, notamment en Irak. On est en plein échec. Briser le cercle de la violence, c'est arrêter de sacrifier des enfants, des femmes et les ramener en France pour que ces femmes et ces hommes paient pour ce qu'ils ont fait. On est en train d'être contaminé. Daech s'en frotte les mains et remercie ce gouvernement de ne pas les rapatrier. Il transforme ces enfants et ces femmes en martyrs. Cette décision nourrit et excite le discours salafiste.

Vous soutenez qu'il est urgent de les rapatrier pour qu'ils soient jugés. Quel est le sort qui leur est réservé en France ?

Ces personnes vont être placées en détention provisoire immédiatement et elles risquent dix ans, vingt ans, trente ans de prison, voire la perpétuité. La justice anti-terroriste française est tout sauf laxiste. Elle est extrêmement dure. Nous, les avocats de la défense, sommes les premiers à nous battre pour faire entendre la nécessité d'individualiser les peines, ce qu'elle rechigne à faire.

Vous demandez le rapatriement, et, en même temps, vous dites que la justice anti-terroriste française est « extrêmement dure »... N'est-ce pas un peu contradictoire ?

J'assume complètement cela. On ne peut pas laisser des Français aux mains de Bachar al-Assad, qui va les exterminer ou les transformer en monnaie d'échange, ni aux mains de Daech, alors même que la quarantaine de femmes que je connais n'ont qu'une peur, c'est de retourner entre leurs mains. C'est à nous de juger notre histoire. Ils et elles sont né(e)s et ont grandi en France. La rupture s'est faite ici, et ce n'est pas aux Kurdes

de juger notre histoire. On ne se bat pas contre le terrorisme en courant après la justice irakienne et en assurant qu'il s'agit de procès équitables, ou en attendant que Bachar al-Assad s'en occupe. Ce n'est pas possible. Mais ensuite, cela ne m'empêche pas de me battre pour une justice anti-terroriste qui respecte nos principes fondamentaux. Certains magistrats, d'ailleurs, entendent ce que je dis.

Vous citez David Thomson, prix Albert-Londres 2017 pour son livre Les Revenants, qui dit qu'il est « impossible de s'assurer de la sincérité d'un repentir en matière terroriste ». C'est la fameuse « taqîya » (soit la dissimulation de la foi que certains terroristes islamistes utilisent pour ne pas attirer les soupçons), laquelle est crainte par les personnes étant contre le rapatriement des djihadistes et leurs familles. Que répondez-vous à cela ?

Que le risque zéro n'existe pas. On est en train de baigner les uns et les autres dans ce fantasme de dire qu'il ne faut prendre aucun risque et les laisser là-bas. D'abord, c'est prendre un risque incommensurable. C'est là-bas qu'il y aura dispersion, que les attentats sont fomentés, et c'est là-bas qu'est né Daech. Ensuite, je ne vais pas dire que la taqîya n'existe pas, mais ce n'est pas parce qu'il est extrêmement difficile de se convaincre du repentir de quelqu'un qu'on doit considérer qu'il n'y a plus aucun repentir. Là encore, on va fabriquer de la défiance. On ne peut pas juger en décidant qu'aucun risque ne doit être pris, parce que ce n'est plus faire œuvre de justice.

Il y a bien chez certaines personnes tous les indices qui établissent objectivement qu'il ne faut pas prendre de risque. Un quartier d'évaluation de la radicalisation qui dit « Attention, on nage en plein prosélytisme », une expertise médico-psychologique qui dit « Attention », une expertise psychiatrique qui dit la même chose, un renseignement pénitentiaire qui explique que telle personne est très dangereuse avec les autres détenus et qu'il faut l'isoler, là, j'entends que la justice ne doit pas prendre de risques. Ma difficulté, c'est qu'elle a tendance à contaminer les autres de cette prudence. Il m'arrive d'avoir des dossiers où des experts psychologues, des psychiatres, après quatre mois d'évaluation dans un quartier d'évaluation de la radicalisation, une enquête de personnalité, un renseignement pénitentiaire, indiquent que telle personne n'est pas endoctrinée ni engagée. Et malgré tout, la justice anti-terroriste dit : « Non, on ne peut pas prendre de risque. » Là, c'est catastrophique, parce que si on ne regarde cette personne que comme un ennemi potentiel, que voulez-vous qu'elle devienne, à part, précisément, un ennemi potentiel ?

Vous concluez votre livre sur ces mots : « Quoi qu'il arrive (...) l'irréparable a été commis. » N'y a-t-il aucun espoir de réconciliation entre ces personnes et la France ?

Quand je dis que l'irréparable a été commis, c'est que je n'aurais jamais imaginé que notre État de droit aille jusque-là. Il y a quelque chose qui s'est irrémédiablement cassé. On ne peut pas expliquer à ces femmes pendant deux ans que la France sacrifie leurs enfants, tout en leur demandant d'adhérer pleinement aux valeurs que la France est censée porter. Certains de ces enfants sont déjà arrivés en France, mais pas grâce à

l'Etat français. Qu'est-ce qu'on va leur raconter ? Quelle va être leur histoire de France ? On va leur expliquer qu'un avocat s'est battu pendant deux ans et demi pour que son pays mette en prison sa mère et le sauve du pire, mais que son pays a pris le risque de les voir périr, lui et sa mère ? Est-ce qu'on a eu besoin de ça pour que des Français décident de rejoindre Daech et nous retrouver place de la République ? ■

Propos recueillis par Caroline Vinet